

# Inscrire son enfant à l'école maternelle

## Rentrée 2022/2023



L'instruction est obligatoire pour tous les enfants dès l'année de leur 3 ans.

En 2022, l'inscription à l'école concerne toutes les familles dont **l'enfant est né en 2019.**

### Quand ?

Sur rendez-vous les **lundis** entre 8h30 et 16h30 ou les **vendredis** à 16h15 à partir du 28 février 2022.

### Comment ?

1. Prendre rendez-vous avec Mme WALTER Stéphanie, la directrice de l'école **par mail** (0672878P@ac-strasbourg.fr) ou **par téléphone** (03 88 53 15 95).
2. Se présenter au rendez-vous avec les pièces suivantes :
  - le **livret de famille** (ou une copie d'extrait d'acte de naissance).
  - un **justificatif de domicile** (facture EDF par exemple).
  - le **carnet de santé** (ou un certificat attestant que votre enfant est à jour dans les vaccins obligatoires\*).

Votre enfant pourra vous accompagner lors de l'inscription si vous le souhaitez. Une autre rencontre avec son enseignante est prévue en mai/juin.

\* Les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes : *Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) / Coqueluche / Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b / Hépatite B / Infections invasives à pneumocoque / Méningocoque de séro groupe C / Rougeole, oreillons et rubéole.*